



## Compte rendu CGT-FSU du CHSCT M du 9 décembre 2016

Délégation CGT-FSU : Fabrice Brucker, Isabelle Lepla, Daniel Bro, Camille Pujol, Yann Guiheneuf  
Présidé par Régine Engström, SG du MEEM. Présence de Hervé Brulé, DGIT/DAM

### Approbation des procès verbaux des précédentes séances.

### Tableau de suivi des accidents graves, mortels et des suicides :

Le sujet a déjà été débattu lors du CHSCT M de la veille.

Suite à la demande de la CGT les 2 accidents mortels survenus à des travailleurs d'entreprises extérieures à la Direst et à la Dirnord sont recensés.

Par contre, le ministère fait encore obstruction à la réalisation des enquêtes !!!

La situation dans les DIR est particulièrement préoccupante, puisque l'essentiel des accidents graves, mortels et des suicides s'y est produit.

### Présentation du projet de circulaire relative à la prévention des risques spécifiques aux métiers de l'administration de la MER

L'objectif est de rassembler les éléments de droit dans un seul document.

C'est un document ayant un objectif pédagogique, mettant en avant le sujet des risques exposants les personnels de la mer.

2 risques particuliers sont identifiés, 2 procédures de prévention développées :

- exposition à l'amiante
  - connaissance et maîtrise du risque
  - travaux en régie sur des matériaux contenant de l'amiante pour un empoussièrément prévisible de niveau 1 uniquement
  - travaux de désamiantage ou d'encapsulage en régie exclus
- exposition au mercure
  - connaissance et maîtrise du risque
  - mesure de prévention en situation de travail « normale », anormale (débordement de cuve) ou exceptionnelle (vidange)
  - gestion des stocks
  - une étude du Cerema sur le sujet est en cours

La CGT intervient au sujet de la réparation des personnels exposés à l'amiante et notamment l'application du C3A.

Nous sommes toujours en attente des arrêtés modifiant le décret 453 – 2013, qui doivent étendre la liste des sites concernés, les périodes retenues, permettant des départs anticipés à des agents supplémentaires !

La CGT interroge aussi la SG sur le refus des services de délivrer des attestations d'exposition !

Le CHSCT de la DIR NAMO a voté un désaccord sérieux et persistant sur ce sujet la semaine dernière.

Ce document récapitule les obligations des chefs de service, en particulier face à ces risques.

Par contre il ne règle pas les situations passées d'exposition, non reconnues.

Il faudra bien que le ministère règle ce problème en reconnaissant les expositions passées.

## **Plan handicap MEEM/MLHD 2017-2020**

Le ministère s'engage sur le recrutement de 30 agents/an en situation de handicap.

L'objectif de ce plan est de donner des pistes d'actions au ministère et au service RH de proximité en matière d'emploi de travailleurs handicapés : recrutement, aménagement de poste et du travail, maintien dans l'emploi ...

La CGT intervient sur les chiffres que l'on conteste : en effet le ministère utilise 2 sources de données pour faire ses statistiques, nous sommes convaincus que des agents sont comptés 2 fois ...

La CGT intervient aussi sur le maintien de l'emploi des accidentés du travail et regrette que le plan ne prévoit que des actions au niveau des RH de proximité, la CGT attend une véritable politique ministérielle en matière de maintien dans l'emploi de ces agents rendus handicapés par le travail.

Ce dernier CHSCT M de l'année , le second présidé par la SG , s'est déroulé dans un contexte lourd d'accidents, graves, mortels dont ont été victimes des agents du ministère et des travailleurs d'entreprises extérieures .

Par la ré activation du groupe de travail dédié à la sécurité des agents des DIR la CGT souhaite contraindre le ministère à prendre des mesures qui protègent les agents.

Dans les DIR et au delà, dans chaque service, cette inversion de politique ne sera possible qu'à la condition de l'intervention massive et déterminée des agents.

La CGT formule ce vœu pour 2017 !